

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

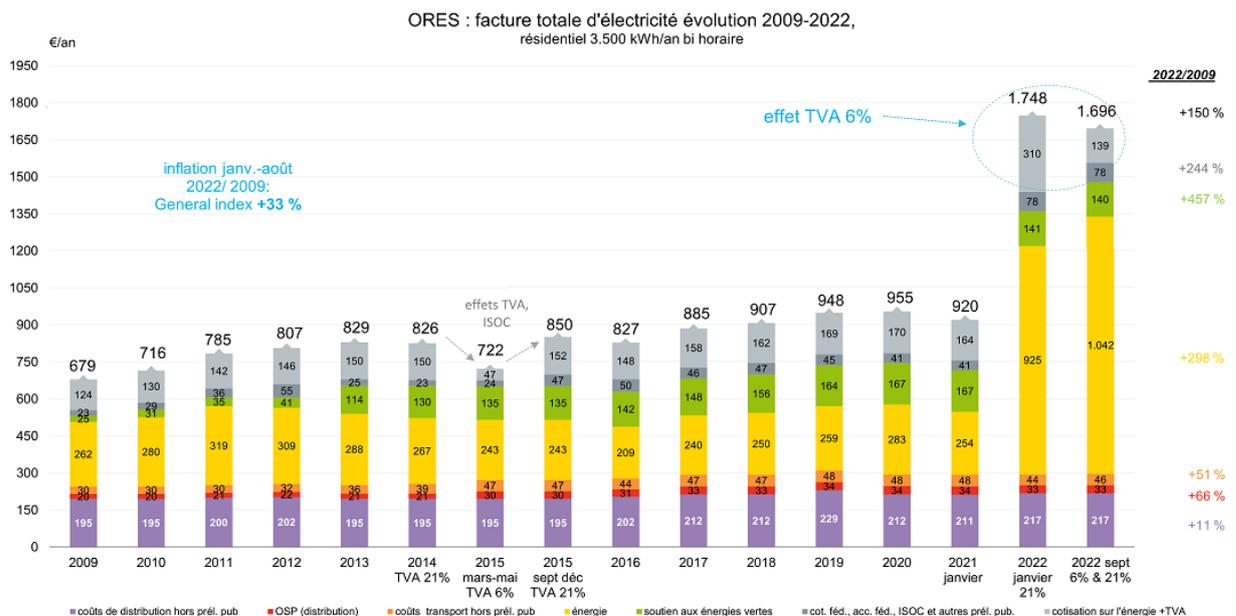
Conséquences de la situation économique internationale sur les coûts de la distribution : en réponse à la demande du Gouvernement wallon, le Conseil d'administration d'ORES décide de ne pas solliciter d'augmentation du tarif pour 2023.

Gosselies – 19 octobre 2022

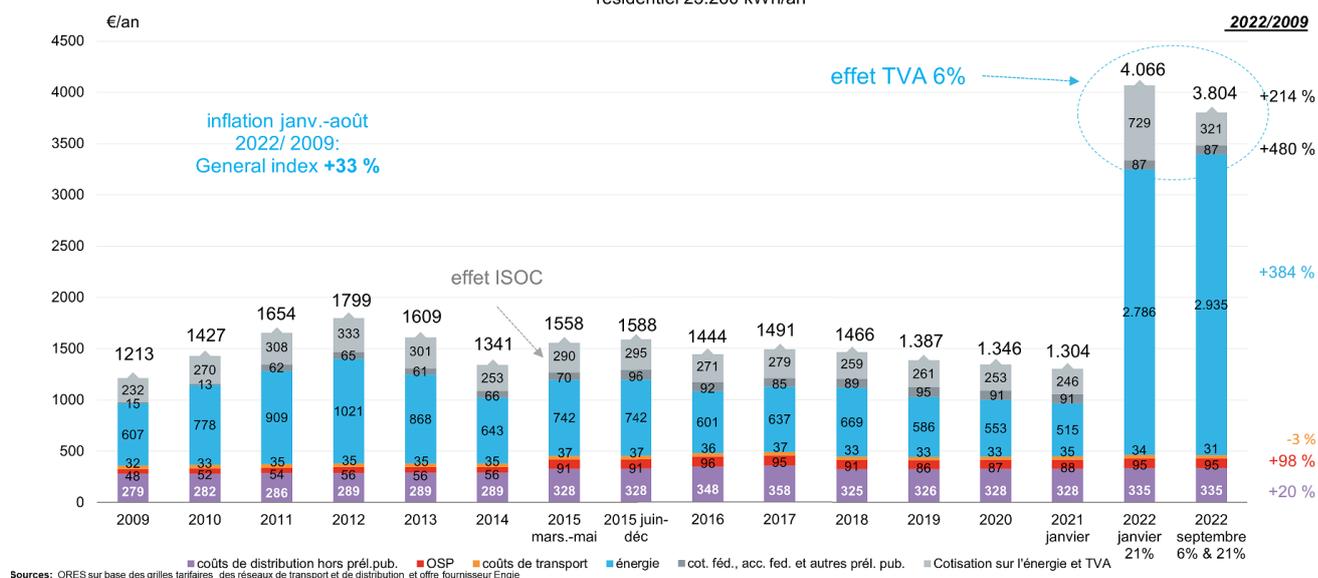
Réuni ce mercredi 19 octobre, le Conseil d'administration d'ORES a procédé à un large tour d'horizon des conséquences de la situation économique internationale sur les coûts de la distribution et des risques que cette situation fait peser sur l'entreprise.

Des tarifs de distribution qui resteront sous l'inflation dans le futur tout en supportant un plan industriel ambitieux.

Un premier constat a été fait de la très forte stabilité du prix de la distribution ces dernières années, en ce compris ces derniers mois. Ainsi, depuis 2009, date de création d'ORES, les prix de la distribution pour l'électricité et pour le gaz ont respectivement augmenté de 11 et 20%, soit largement sous l'inflation qui s'est établie sur la période à 33%. Depuis le début de la crise ukrainienne, le prix de la distribution n'a pas connu d'évolution à la hausse quand le prix du kWh a augmenté de 300% pour l'électricité et de près de 400% pour le gaz (référence client résidentiel en septembre 2022).



ORES: la facture totale de gaz évolution 2009-2022 résidentiel 23.260 kWh/an



Le Conseil d'administration a apprécié cette situation qui doit être mise en perspective avec les efforts de l'entreprise pour s'adapter aux impératifs de la transition énergétique et pour continuer à améliorer la qualité du service public rendu en Wallonie.

Une situation internationale qui fait peser des risques importants et de court terme sur l'entreprise

Le modèle réglementaire applicable en Wallonie fait peser d'importants risques sur les gestionnaires de réseaux de distribution. Pour ne citer que les principaux, des éléments comme les taux d'intérêts, l'inflation, l'indexation des salaires de ses 2.300 collaborateurs ou les prix des matières, et en particulier ceux de l'énergie, sont considérés comme devant être sous le contrôle du GRD. Concrètement, cela signifie que si ces coûts dépassent des montants fixés par le régulateur, il appartient au GRD de trouver les ressources pour les couvrir.

Deux éléments s'avèrent à cet égard particulièrement préoccupants :

1. L'inflation

En 2018, le régulateur a fixé un facteur d'évolution de l'ensemble des coûts de l'entreprise à 1,575 % par an. En 2022, on peut estimer que le coefficient réel d'inflation supporté par ORES s'établira à 9,04% ; en 2023, sur base des prévisions les plus récentes du bureau du plan, il pourrait atteindre 7,03%.

Pour faire face à cette réalité financière, ORES a évalué qu'elle devra mobiliser plus de 60 millions d'euros qui ne sont actuellement pas couverts par les tarifs.

2. Le prix de l'énergie

ORES figure parmi les gros consommateurs d'électricité et de gaz en Région wallonne et doit se fournir sur le marché dans le respect de la législation relative aux marchés publics.

Rien qu'en électricité, pour couvrir ses besoins propres, ses besoins en tant que fournisseur social et les pertes en réseau, ORES doit acheter chaque année 800.000 MWh d'électricité auprès de son fournisseur. À ce stade, compte tenu des incertitudes entourant l'évolution des prix de l'énergie, ORES n'est pas en mesure de déterminer ce que représentera le coût d'achat d'électricité en 2023. Les meilleures estimations dont nous disposons à ce jour nous indiquent que le surcoût pour l'entreprise pour la seule année 2023 s'établira à 90 millions d'euros **qui ne sont pas couverts par les tarifs actuels.**

Une volonté de maintenir une politique de prix stables et maîtrisés dans le futur

Dans le contexte qui vient d'être décrit, ORES constate que d'autres GRD ont soit obtenu une augmentation des tarifs de distribution – c'est le cas de Fluvius – soit demandé une telle augmentation auprès du régulateur wallon afin de faire face aux surcoûts liés à la situation internationale actuelle sans mettre à mal la stabilité de l'entreprise.

Depuis le début de la période tarifaire en 2019, ORES a adopté une politique de prudence et de grande rigueur dans ses dépenses et ses investissements en sorte que la situation économique de l'entreprise lui permet d'assumer l'ensemble des risques connus et estimés à ce jour **sans demander d'augmentation tarifaire.**

Le Conseil d'administration a considéré qu'il était de sa responsabilité d'assurer la stabilité de l'entreprise sur la période 2019-2023 et au-delà. En conséquence, il a décidé à l'unanimité de maintenir le tarif 2023 au niveau actuel et de ne pas faire supporter par nos clients les hausses de coûts mises à notre charge, en mobilisant l'ensemble des économies réalisées à cet effet par l'entreprise entre 2019 et 2021.

Cette décision permet de préserver la robustesse financière de l'entreprise, de continuer à respecter l'ensemble des engagements pris à l'égard des marchés financiers et de ses actionnaires et plus encore de garantir sa capacité à investir demain dans les réseaux et les systèmes de distribution afin de répondre présent aux immenses défis de la transition énergétique.

Dans le contexte de hausse très importante des coûts supportés par l'entreprise, cette décision s'inscrit dans la logique de la demande formulée par le gouvernement wallon de mobiliser les moyens de l'entreprise afin de soulager la facture des consommateurs en Région wallonne.

Le Conseil d'administration a également réaffirmé sa volonté de maintenir l'évolution du prix de la distribution sous l'inflation réelle lors de la prochaine période tarifaire, tout en confirmant le plan industriel d'ORES 2022 – 2037, caractérisé par une augmentation des investissements dans les systèmes de distribution de plus d'un milliard d'euros sur la période, soit une augmentation supérieure à 30 %.

Un fournisseur social qui s'adapte à la situation exceptionnelle rencontrée par ses clients pour l'hiver qui s'annonce

En tant que fournisseur social, ORES mettra en œuvre un plan hivernal adapté aux grandes difficultés rencontrées par bon nombre de ses clients. Des moyens sont mobilisés pour renforcer la capacité de Connexio, notre call center, à répondre aux questions et aux inquiétudes de nos clients. ORES renforcera également sa collaboration avec les

institutions sociales concernées, en particulier les CPAS, pour apporter des solutions individualisées aux cas les plus graves.

Une attention toute particulière sera également apportée aux situations de difficultés de paiement justifiées par les circonstances actuelles. Avant l'hiver qui s'annonce, ORES proposera à tout client en faisant la demande, des mesures spéciales de financement des hausses de la facture afin de leur permettre de les étaler dans le temps et d'ainsi amortir les actuelles hausses de prix.

ORES

« Faciliter l'énergie, faciliter la vie ». Telle est la mission et le leitmotiv d'ORES. Garantir au quotidien l'alimentation en électricité, en gaz naturel et en éclairage public pour plus de 2,7 millions de Wallonnes et de Wallons, voilà ce qui fait la fierté de nos 2.400 collaborateurs. Ceux-ci assurent la gestion et l'exploitation des réseaux de distribution et d'éclairage public communal pour 200 Villes et Communes de Wallonie. Ces réseaux couvrent au total plus de 51.000 km en électricité et près de 10.000 km en gaz naturel. En tant qu'entreprise de service public de proximité, ORES a en charge les raccordements, les travaux liés à l'entretien, au développement et au dépannage de ces réseaux, ainsi que la pose des compteurs et les relevés d'index de consommation. L'entreprise mène aussi de nombreuses missions de service public à caractère social, au bénéfice des populations précarisées. Au cours des six dernières années, ORES a investi plus de 1,5 milliard € dans la rénovation et le développement des réseaux de distribution, ce qui fait d'elle un acteur majeur de l'économie wallonne.



Plus d'informations sur www.ores.be



Contacts presse

Porte-parole : Annabel Vanbéver – 0479/490110